

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage **24.04.2024**

---

Thema **Keine Einschränkung**  
Schlagworte **Zwischenstaatliche Beziehungen, Migrationspolitik**  
Akteure **Schweizerische Volkspartei (SVP)**  
Prozesstypen **Volksinitiative**  
Datum **01.01.1998 - 01.01.2018**

---

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Ackermann, Nadja  
Benteli, Marianne  
Bühlmann, Marc  
Guignard, Sophie  
Käppeli, Anita  
Mosimann, Andrea  
Pasquier, Emilia

## Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Nadja; Benteli, Marianne; Bühlmann, Marc; Guignard, Sophie; Käppeli, Anita; Mosimann, Andrea; Pasquier, Emilia 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Zwischenstaatliche Beziehungen, Migrationspolitik, Volksinitiative, Schweizerische Volkspartei (SVP), 2000 – 2016*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Grundlagen der Staatsordnung</b>	1
Rechtsordnung	1
Kriminalität	1
<b>Sozialpolitik</b>	1
Soziale Gruppen	1
Migrationspolitik	1
Asylpolitik	7
<hr/>	
<b>Parteien, Verbände und Interessengruppen</b>	7
Parteien	7
Grosse Parteien	7

## Abkürzungsverzeichnis

<b>UNO</b>	Organisation der Vereinten Nationen
<b>BFS</b>	Bundesamt für Statistik
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>SGV</b>	Schweizerischer Gewerbeverband

---

<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>OFS</b>	Office fédéral de la statistique
<b>UE</b>	Union européenne
<b>USAM</b>	Union suisse des arts et métiers

# Allgemeine Chronik

## Grundlagen der Staatsordnung

### Rechtsordnung

#### Kriminalität

Um die Umsetzung ihrer 2010 in der Volksabstimmung angenommenen Ausschaffungsinitiative sicherzustellen, lancierte die SVP 2012 die Folgeinitiative „Zur Durchsetzung der Ausschaffung krimineller Ausländer (**Durchsetzungsinitiative**)“. Diese enthält eine detaillierte Liste mit Delikten, für welche ein Ausländer aus der Schweiz ausgewiesen werden muss sowie eine zweite Aufzählung von Straftaten, welche zu einer Ausschaffung führen, wenn der Delinquent innerhalb der letzten zehn Jahre bereits zu einer Geld- oder Freiheitsstrafe verurteilt worden ist. Der Initiativtext hält auch fest, dass die Bestimmungen nur dem zwingenden Völkerrecht, d.h. dem Verbot der Folter, des Völkermords, des Angriffskrieges, der Sklaverei sowie dem Verbot der Rückschiebung in einen Staat, in dem Tod oder Folter drohen, nachgeordnet sei. Die Initianten konnten die Initiative nur fünf Monate nach Sammelbeginn bei der Bundeskanzlei einreichen.<sup>1</sup>

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 28.12.2012  
NADJA ACKERMANN

## Sozialpolitik

### Soziale Gruppen

#### Migrationspolitik

Ende Juni beschlossen die Delegierten der SVP mit grossem Mehr, eine Volksinitiative „für die Ausschaffung krimineller Ausländer (**Ausschaffungsinitiative**)“ zu lancieren. Demnach sollen bestimmte Straftaten zwingend zur Ausweisung und zu einem 5- bis 15-jährigen Einreiseverbot führen. Dazu gehören vorsätzliche Tötung, Vergewaltigung, Menschenhandel, Drogenhandel, Raub und Einbrüche sowie der (nicht näher definierte) missbräuchliche Bezug von Sozialhilfe oder von Leistungen der Sozialversicherungen. Auf den aufenthaltsrechtlichen Status wäre nicht zu achten. Diese letzte Bestimmung stellt die Frage nach der völkerrechtlichen Zulässigkeit des Begehrens. Insbesondere darf aufgrund des Freizügigkeitsabkommens EU-Bürgern das Aufenthaltsrecht nur entzogen werden, wenn die öffentliche Ordnung und Sicherheit gefährdet sind. Zudem gibt es das international geltende Verbot der Rückschiebung in einen Verfolgerstaat (Non-refoulement-Prinzip). Exponenten der SVP erklärten zwar, in diesen Fällen käme die Initiative nicht oder nicht vollumfänglich zur Geltung, andererseits polemisierten sie – bis hin zu Bundesrat Blocher – immer wieder gegen das „so genannte Völkerrecht“, welches ihrer Meinung nach die Volkssouveränität ausheble.<sup>2</sup>

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 02.07.2007  
MARIANNE BENTELI

Die 2008 behandelten SVP-Vorstösse (siehe hier und hier) entsprachen weitgehend den Forderungen, welche die Partei mit ihrer **Volksinitiative „Für die Ausschaffung krimineller Ausländer“** („Ausschaffungsinitiative“) stellt. Sie verlangt darin, dass Ausländerinnen und Ausländer, unabhängig von ihrem ausländerrechtlichen Status ihr Aufenthaltsrecht in der Schweiz verlieren, wenn sie wegen eines Gewaltdelikts verurteilt worden sind oder missbräuchlich Sozialleistungen bezogen haben. Mitte Februar wurde sie mit 210'919 Unterschriften eingereicht. Bei der Präsentation sagte SVP-Präsident Maurer (ZH), die Bevölkerung habe genug von der erschreckenden Jugend- und Ausländerkriminalität. Die bestehenden Gesetze reichten aber für ein härteres Vorgehen gegen straffällige Ausländer nicht aus; deswegen brauche es die Möglichkeit eines richterlichen Landesverweises. Nach Auffassung mehrerer Staatsrechtler müsste die Volksinitiative für ungültig erklärt werden, da sie mit ihrer absoluten Formulierung gegen zwingendes Völkerrecht und Garantien der Bundesverfassung verstosse.

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 16.02.2008  
MARIANNE BENTELI

Der **Bundesrat** sprach sich dagegen aus, die Initiative für ungültig zu erklären, da sie seines Erachtens nicht gegen zwingendes Völkerrecht verstösst. Eine Annahme der Initiative würde jedoch zu erheblichen Kollisionen mit dem nicht zwingenden Völkerrecht sowie mit der Bundesverfassung führen. Die Volksinitiative soll dem Parlament daher zur Ablehnung empfohlen werden. Ihr soll aber ein **indirekter Gegenvorschlag** durch eine Anpassung des Ausländergesetzes gegenübergestellt werden. Dieser soll insbesondere zu einer Vereinheitlichung der Praxis der

Landesverweisung zwischen den Kantonen führen und die Widerrufungsgründe für ausländerrechtliche Bewilligungen präzisieren.<sup>3</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 04.10.2010  
ANDREA MOSIMANN

Gut drei Monate später, am 4. Oktober eröffneten der Bundesrat und die SVP zeitgleich den **Abstimmungskampf**. Dieser wurde mit harten Bandagen geführt: Die SVP bewarb ihre Initiative gleich mit zwei Kampagnen. Einerseits pries sie mit den bereits bei früheren Abstimmungen verwendeten Plakaten mit vier weissen Schäfchen, die ein schwarzes Schaf aus der Schweiz werfen, ein Ja zur Initiative an. Andererseits warb sie zusammen mit der EDU und der LEGA gegen den direkten Gegenvorschlag des Parlaments. Das einprägsame Plakatsujet: ein unrasierter Ausländer im weissen Unterleibchen und mit silberner Kette um den Hals, die Augen mit einem schwarzen Balken abgedeckt unterlegt mit dem Text „Ivan S., Vergewaltiger – bald Schweizer?“. <sup>4</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 28.11.2010  
ANDREA MOSIMANN

In der Volksabstimmung vom 28. November konnte die SVP einen Sieg feiern: 52,9% der Stimmbürger und 17,5 der 23 Stände sprachen sich für die **Ausschaffungsinitiative** aus. Der Gegenvorschlag hatte mit einem Nein-Stimmenanteil von 54,2% keine Chance; sämtliche Kantone lehnten ihn ab. Zum ersten Mal wurde damit eine Initiative im Bereich der Ausländerpolitik angenommen. Wie üblich in Ausländerfragen unterschieden sich die Abstimmungsergebnisse zwischen der Deutsch- und der Westschweiz deutlich: Mit Ausnahme des Kantons Wallis lehnten alle Westschweizer Kantone das Volksbegehren ab, in der Deutschschweiz sagte nur Basel-Stadt nein. Markanter als der „Röstigraben“ waren allerdings die Unterschiede zwischen städtischen und ländlichen Regionen. So hat beispielsweise der Kanton Zürich die Ausschaffungsinitiative mit 50,8% angenommen, in der Stadt wurde sie hingegen mit 64,5% Nein-Stimmen abgelehnt. Der Kanton Bern hat ebenfalls Ja gesagt (53,7%), die Stadt hingegen lehnte mit 55,6% Nein-Stimmen ab. Während im Kanton Sankt Gallen das Volksbegehren mit knapp 60% befürwortet wurde, stimmten in der Stadt bloss 50,7% Ja. Die EU und einzelne Mitgliedstaaten tadelten die Schweiz für das Abstimmungsergebnis. Sie gaben ihr zu verstehen, dass sie damit ihren Aussenseiterstatus zementiere und ihre Glaubwürdigkeit als verlässlicher Vertragspartner in Frage stelle. Kritik gab es auch vom Europarat und vom UNO-Hochkommissariat für Flüchtlinge (UNHCR), die den neuen Verfassungstext für völkerrechtswidrig halten, da bei automatischen Ausschaffungen kein Schutz vor Folter und Verfolgung gewährleistet sei.

### **Abstimmung vom 28. November 2010**

Beteiligung: 52,6%  
Volksinitiative:  
Ja: 1'398'360 (52,9%) / 15 5/2 Stände  
Nein: 1'243'325 (47,1%) / 5 1/2 Stände  
Gegenentwurf:  
Ja: 1'189'186 (45,8%) / 0 Stände  
Nein: 1'407'743 (54,2%) / 20 6/2 Stände

Parolen:  
Volksinitiative:  
Ja: SVP, SD, EDU, Auto-Partei, Lega.  
Nein: FDP, CVP, SP, EVP, CSP, PdA, GP, GLP, BDP; SGB, TravS.  
Gegenentwurf:  
Ja: FDP, CVP, EVP, GLP, BDP.  
Nein: SP (10)\*, SVP, CSP, PdA, GP, SD, EDU, Auto-Partei, Lega; SGB (1)\*, TravS.  
\* In Klammer Anzahl abweichender Kantonalsektionen

Stichfrage:  
für die Volksinitiative: SVP, SD, EDU, Auto-Partei, Lega.  
für den Gegenentwurf: FDP, CVP, SP, EVP, PdA, GLP, BDP; SGB, TravS. <sup>5</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 01.06.2011  
ANITA KÄPPELI

Das Parlament beschloss, auf den durch die 2010 erfolgte Annahme der **Volksinitiative „Für die Ausschaffung krimineller Ausländer“** hinfällig gewordenen indirekten Gegenvorschlag nicht einzutreten. Der von einer Arbeitsgruppe unter der Leitung des ehemaligen Direktors des Bundesamtes für Justiz, Heinrich Koller, verfasste Schlussbericht zur Umsetzung der Ausschaffungsinitiative wurde dem Bundesrat im Juni mit vier Varianten präsentiert. In der Arbeitsgruppe zeigten sich fundamentale inhaltliche Differenzen zwischen der SVP, welche auf einer wortwörtlichen Umsetzung der Initiative beharrte, und den Vertretern von Bund und Kantonen. Die Konflikte bezogen sich in erster Linie auf die Frage nach der Gewichtung des Völkerrechts gegenüber dem durch die Annahme der Initiative ausgedrückten Volkswillen. Die erste, von der SVP favorisierte Variante beinhaltet einen automatischen Landesverweis für Ausländer nach einer Verurteilung aufgrund eines im Verfassungstext genannten Delikts. Die weiteren drei Varianten sehen – je nach Strafmass und Delikt – verschiedene Ausnahmen von einer Ausschaffung vor, was dem vom Volk in der Abstimmung abgelehnten Gegenentwurf inhaltlich näher kommt. Die SVP befürchtete – noch bevor überhaupt ein Entscheid des Bundesrats anstand – dass die Ausschaffungsinitiative durch Bund und Parlament verwässert werden könnte. Sie kündigte deshalb an, mit einer neuen Volksinitiative den Wunschttext in der Verfassung verankern zu wollen. Im September nahm der Bundesrat den Bericht der Arbeitsgruppe zur Kenntnis. Die Varianten zur Umsetzung dieses Verfassungstextes sollen bis Mitte 2012 in die Vernehmlassung gegeben werden.<sup>6</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 07.12.2012  
EMILIA PASQUIER

En février, l'UDC a déposé son initiative **„Contre l'immigration de masse“** dotée de 135 557 paraphes valables. Les initiants souhaitent instaurer des contingentements annuels d'immigration. Ils demandent que ces contingents soient calculés en fonction des besoins économiques de la Suisse tout en respectant le principe de préférence nationale. L'initiative précise que les traités qui sont contraires au texte, notamment la libre circulation des personnes, devront être renégociés dans un délai de trois ans. Plus particulièrement, l'accord sur la libre circulation des personnes devrait ainsi être renégocié sur trois points: le contingentement, la préférence nationale et l'inclusion des frontaliers dans le contingentement. En juillet, le Conseil fédéral a pris position contre l'initiative et ne lui a pas opposé de contre-projet. Selon le gouvernement, la proposition de l'UDC n'est pas compatible avec l'accord sur la libre circulation des personnes et une renégociation de cet accord risquerait de pousser Bruxelles à déclencher la clause guillotine. En outre, l'initiative créerait une importante hausse du travail administratif et serait néfaste pour l'économie suisse et pour les citoyens suisses qui ne jouiraient plus du droit de séjour et de l'accès au marché du travail actuellement garantis dans les pays de l'UE et de l'AELE. L'initiative de l'UDC a beaucoup été comparée à l'initiative « Halte à la surpopulation » déposée par le groupe Ecopop qui demande notamment une limitation de l'accroissement de la population migrante à 0.2% par an.<sup>7</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 09.02.2014  
SOPHIE GUIGNARD

Le peuple s'est prononcé le 9 février sur l'**initiative de l'UDC «contre l'immigration de masse»** déposée par le parti agrarien en 2013. Celle-ci, refusée par le Conseil fédéral ainsi que par le parlement, demande que des contingents soient réintroduits en matière d'immigration. Ces contingents comprennent l'ensemble des migrants, des frontaliers aux requérants d'asile et seraient calculés en fonction des besoins économiques de la Suisse. Les principales lignes de tension autour de cette initiative concernent son incompatibilité avec certains traités internationaux, comme par exemple les accords bilatéraux conclus avec l'Union européenne. Le texte prévoit que ces derniers soient renégociés dans les trois années suivant son acceptation par le peuple. La campagne a démarré à la mi-décembre de l'année 2013. L'image du pommier, qui avait été utilisée par Economiesuisse lors de la campagne sur les bilatérales, a été reprise par les deux camps. Chez les initiants, le pommier est montré comme étouffant la Suisse par ses racines, cette symbolique étant explicitée par le slogan "La démesure nuit à la Suisse". Dans le camp adverse, ce même pommier est coupé à la hache par une silhouette représentant un ennemi des bilatérales. Le slogan qui figure sous le dessin est: "Abattre notre prospérité?". D'autres affiches de l'UDC représentent un drapeau suisse foulé par des jambes dessinées entièrement en noir, accompagnées d'un texte affirmant simplement "Stopper l'immigration massive!" La Suisse a également été symbolisée par une barque trop pleine, ou sous la menace d'une immigration personnifiée par une pieuvre menaçant le territoire de ses tentacules. Parmi les défenseurs de l'initiative qui ont fait campagne, l'UDC et l'ASIN étaient proéminents. Chez les opposants, un comité contre l'initiative a été fondé entre les

partisans du PLR, du PDC, du PBD, des Verts libéraux, du PEV ainsi que des verts. Le parti socialiste a préféré faire cavalier seul en tant que comité opposant de gauche. Economiesuisse a pris la direction de la campagne, en publiant notamment des annonces dans Le Temps et la NZZ 21 semaines avant la votation, soit plus de trois mois avant le lancement de la campagne par ses initiants. L'argument de la menace était omniprésent dans le discours des initiants, de même que le concept de «Dichtestress», c'est-à-dire la pression exercée par la croissance démographique sur le marché du travail, du logement, ainsi que sur les infrastructures. Dans ce sens, des statistiques sur le solde migratoire record de 2013 ou l'augmentation de la population musulmane ont été intensivement utilisées. L'argument écologique postulant une "bétonisation" du territoire a également été avancé, mais de manière moins marquée que les autres. La pression sur les salaires était un argument phare, de même que la souveraineté suisse en matière de contrôle de l'immigration, thème très souvent évoqué par le parti agrarien. Du côté des opposants, l'argument le plus souvent avancé était de nature économique, mettant en avant les retombées positives de l'immigration et des bilatérales pour l'économie suisse, de même que le risque dans ce domaine que représenterait une cessation de la coopération avec l'Union européenne qu'engendrerait l'acceptation de l'initiative. Les coûts de bureaucratie engendrés par le système de contingents faisaient également partie de l'argumentaire des opposants, de même que l'idée que la solution proposée par l'UDC n'était qu'une fausse solution au problème. Pour résumer, les votants étaient séparés entre deux lignes de tensions. Premièrement, l'opposition entre une volonté d'ouverture de la Suisse face à une position plus conservatrice. Deuxièmement, l'attitude face à la croissance divisait également les votants entre deux groupes: ceux la considérant de manière critique et ceux qui la relie à une amélioration des conditions économiques. Ainsi, les votants en faveur d'une ouverture de la Suisse à l'étranger mais méfiants vis-à-vis d'une croissance qu'ils jugent trop rapide et menaçante ont été en faveur de l'initiative du parti agrarien. Les sondages ont tout d'abord donné l'initiative comme refusée par le peuple, prévision qui a été maintes fois contestée dans la presse, sur la base des précédents résultats d'initiatives UDC similaires, qui avaient également été annoncées perdantes dans les sondages et s'étaient finalement révélées victorieuses dans les urnes. Une augmentation du nombre d'intentions de vote en faveur de l'initiative a cependant été notée à mesure que le jour de la votation approchait.

C'est à une courte majorité de 50.3% que le peuple a accepté l'initiative le 9 février 2014. L'ensemble des cantons romands l'a refusée, contrairement au Tessin, qui l'a plébiscitée à 68.2%, ainsi que l'ensemble des cantons alémaniques, à l'exception de Zurich, Zoug, et Bâle-Ville. Selon l'analyse VOX, les critères déterminants de l'acceptation de l'initiative ont été l'idéologie et les valeurs politiques, l'identification partisane ainsi que la mobilisation peu habituelle des personnes se disant peu ou pas intéressées par la politique. Les partisans de l'UDC ont ainsi quasi unanimement soutenu l'initiative alors que les sympathisants du parti socialiste l'ont massivement rejetée. Plus l'on s'avance vers le côté droite et extrême droite du spectre politique, plus le oui était clair. Les valeurs de respect des traditions suisses, de favoritisme des Suisses face aux étrangers, l'importance de l'ordre et de la sécurité ainsi qu'une confiance limitée en le Conseil fédéral se retrouvent chez beaucoup de partisans de l'initiative.

Suite au résultat, le camp des opposants a attribué sa défaite à un manque d'unité dans la campagne, dû principalement à l'hétérogénéité de ses organisations et membres. Il a également été reproché, dans la presse, la nonchalance de la classe politique face aux enjeux de la votation. Suite à la votation, l'initiative a continué à faire parler d'elle, de nombreux articles en discutaient notamment les conséquences, les modalités de mise en œuvre, ainsi que les implications concernant les relations avec l'Union européenne. Une manifestation a également été organisée à Berne, à la fin février. Près de 8 000 personnes ont manifesté pour une "Suisse ouverte et solidaire", faisant part de leur inquiétude face aux conséquences de la votation.

#### **Votation du 9 février 2014**

Participation: 55.8%

Oui: 1 463 954 (50.3%) / cantons: 12 5/2

Non: 1 444 428 (49.7%) / cantons: 8 1/2

Mots d'ordre:

-Oui: UDC, ASIN

-Non: PBD, PDC, PEV, PS, pvl, PLR, PES\* (1), economiesuisse, Union Suisse des Paysans (USP), Union patronale suisse (UPS)<sup>8</sup>



Fâchée par les débats parlementaires sur la mise en œuvre de son initiative "pour le renvoi des étrangers criminels", qui selon elle ne respectent pas la volonté du peuple, l'UDC a lancé une seconde initiative, dite de "**mise en œuvre**". Déposée dûment signée en décembre 2012 à la chancellerie, l'initiative prévoit d'inscrire dans la Constitution des dispositions directement applicables de mise en œuvre de l'initiative. Ainsi, les étrangers condamnés pour certaines infractions seraient expulsés du pays pour une durée allant de cinq à quinze ans, l'expulsion en elle-même étant indépendante de la sévérité de la sanction. En raison de la non prise en compte des dispositions non impératives du droit international ainsi que de la définition restrictive de ses dispositions impératives, le Conseil fédéral a déclaré l'initiative comme partiellement invalide. De plus, il a recommandé le refus du reste du texte en raison des entorses au principe de proportionnalité qu'entraînerait l'acceptation de cette initiative, ainsi que de l'avancée parallèle de son propre projet de mise en œuvre. Suite au débat au Conseil national sur la modification des codes pénal et militaire, l'UDC s'est dite prête à retirer l'initiative "de mise en œuvre" si le Conseil des Etats suit la ligne de son homologue. Avant même que la chambre haute ne se prononce sur la modification des codes pénal et militaire, le Conseil national a refusé à 131 voix contre 51 l'initiative de mise en œuvre en mars de l'année sous revue. Les députés ont décidé de biffer de ce texte la disposition limitant la définition du droit international à "l'interdiction de la torture, du génocide, de la guerre d'agression, de l'esclavage ainsi que l'interdiction de refouler la personne vers un Etat où elle risque d'être torturée ou tuée". Cette version du texte a alors été acceptée à 110 voix contre 51. Le Conseil des Etats a également opté pour l'invalidation partielle de l'initiative concernant la définition restrictive du droit international, tout en recommandant à 36 voix contre 4 de refuser l'initiative dans son entier. Le débat qui a mené à de vives discussions sur les fondements de la démocratie directe, notamment par rapport au respect de la volonté du peuple face aux processus d'invalidation des initiatives populaires, a été suspendu dans l'attente du vote final au sujet de la modification du code pénal et du code militaire. C'est en 2015 que ces deux projets seront soumis au vote final.

En mars 2015, le Conseil national a accepté la version finale du texte, par 140 voix contre 57 sans abstentions. Les opposants sont tous issus du groupe UDC, qui dès le début s'était opposé à la suppression de la définition restrictive du droit international. Même scénario au Conseil des Etats lors de la même session, avec cette fois 38 voix pour et 6 voix contre. Une fois encore, les voix opposées proviennent toutes du parti agrarien. Le peuple se prononcera sur la version définitive du peuple lors de la votation populaire de février 2016.<sup>9</sup>

Le peuple s'est prononcé le 28 février 2016 sur l'**initiative de mise en œuvre**. Le renvoi des étrangers criminels avait été accepté en votation populaire en 2010. En raison de contradictions avec les textes de loi internationaux, notamment les bilatérales et la convention européenne des droits de l'Homme, le parlement avait proposé une mise en œuvre qui différerait quelque peu du texte proposé par le parti agrarien. Celui-ci, fâché par le non-respect littéral du texte, a lancé l'initiative dite "de mise en œuvre", qui proposait, en addition à la version de 2010, un catalogue d'infractions menant à l'automatisme du renvoi. Cette liste, qui va du meurtre au viol, en passant par le cambriolage ou la fraude aux assurances sociales, est en outre complétée par un certain nombre de délits mineurs (infractions au code de la route, lésions corporelles légères, par exemple) pouvant également conduire à l'expulsion en cas de récidive.

La campagne a été marquée par une mobilisation hors du commun, notamment du côté de la société civile. En décembre 2015, trois comités distincts se déclaraient pour le non: les partis bourgeois, secondés par les milieux économiques, une alliance des partis de gauche, du parti écologistes ainsi que des syndicats, ainsi qu'un groupe d'ONG. Les premiers sondages annonçaient un taux de 66% de oui. En décembre, 40 des 46 conseillers aux Etats ont lancé un appel contre l'initiative, les six non-signataires étant 5 conseillers UDC et l'indépendant Thomas Minder. Les milieux économiques, à l'exception de l'USAM se sont engagés pour le non, l'économiesuisse annonçant toutefois ne pas vouloir engager de moyens financiers dans la campagne. Au fur et à mesure que le jour de la votation approchait, de plus en plus de milieux ont pris position publiquement contre l'initiative: certains milieux religieux, un groupement de 180 professeur.e.s de droit, ainsi qu'un groupe de personnalités appelé "appel urgent contre l'initiative inhumaine de l'UDC". Les gouvernements cantonaux de Zurich, Soleure, Argovie, Bâle-ville et Berne ont également pris position contre l'initiative.

Les affiches de l'UDC reprenaient leur fameux mouton noir, chassé à coup de pied par un mouton blanc, sis sur une surface rouge à croix blanche. Il a d'ailleurs été reproché aux trois comités initiaux de s'être approprié les codes graphiques de l'union démocratique du centre, sur leurs affiches représentant une botte militaire écrasant le

palais fédéral ou encore une boule de démolition tombant sur l'allégorie Helvetia. Ces affiches ont plus tard dans la campagne laissé la place à celle de l'appel urgent, mettant en scène un "non" géant en lettres noires, dans les trois langues.

Si l'UDC s'est retrouvée dans cette campagne seule contre tous, elle a dû également faire face à des dissidences au sein de ses propres rangs. En effet, le conseiller national zurichois Hans-Ueli Vogt a déclaré que l'initiative devait protéger les étrangers issus de la deuxième génération de l'automatisme des renvois. Il a été soutenu par les sénateurs Roland Eberle, Alex Kuprecht et Hannes Germann, mais fortement critiqué par la direction du parti, notamment Christoph Blocher. Il faut d'ailleurs signaler qu'une augmentation importante des demandes de naturalisation a été observée durant la campagne.

La nature du débat sur la mise en oeuvre a quelque peu différé de celle de l'initiative de 2010, en centrant le débat sur les droits de l'Homme ainsi que le respect des valeurs suisses et de l'Etat de droit. La mobilisation de la société civile plus importante qu'en 2010 peut expliquer cet état de fait. L'UDC s'est quant à elle cantonnée à ses arguments phares, à savoir la sécurité nationale et la primauté du droit suisse sur le droit étranger. Le catalogue des délits proposé par l'union du centre a d'ailleurs été largement utilisé par les opposants à l'initiative, afin de démontrer le caractère de bagatelle de certains délits menant à une expulsion.

A l'issue de la campagne, le non l'a emporté dans les urnes à 58.9% contre 41.1% de oui. Seuls trois cantons et trois demi-cantons se sont prononcés en faveur de l'initiative, à savoir Uri, Schwyz, le Tessin, ainsi qu'Obwald, Nidwald et Appenzel Rhodes Intérieures. L'analyse VOX de la votation met en lumière la plus importante participation depuis la question de l'entrée dans l'espace économique européen en 1992. Une forte mobilisation des milieux de gauche ainsi que des jeunes expliquent cette différence de participation par rapport aux autres votations.

Les choix de votes sont fortement influencés par les appartenances politiques, la grande majorité des votants ayant un parti préféré en ont suivi les mots d'ordre. Si le PLR et le PDC avaient en 2010 fortement plébiscité l'initiative de base, ils en ont très fortement rejeté la proposition de mise en oeuvre six ans après. Un net conflit entre ouverture et traditions marque les choix de vote, les partisans d'une Suisse ouverte sur le reste du monde ayant massivement rejeté l'initiative. De plus, le non augmente avec le niveau de formation des votants, mais pas en fonction de l'âge. Les arguments qui ont influencé le choix des votants sont, parmi les partisans du non, les mêmes que ceux présentés par les comités d'opposition: l'initiative a été jugée trop extrême et disproportionnée, les aspects juridiques de non-respect des Droits de l'Homme ainsi que le court-circuitage du système judiciaire classique ont fortement pesé dans la balance, de même que la menace que l'initiative faisait planer sur les étrangers bien intégrés et les secondos. Chez les personnes favorables à la mise en oeuvre selon la proposition de l'UDC, les arguments principaux étaient le renvoi conséquent des étrangers criminels ainsi que l'importance de l'ordre et de la sécurité.

L'analyse APS des encarts publicitaires publiés dans les journaux témoigne également de l'importance de la mobilisation pour deux des objets proposés en votation populaire le 28 février. En effet, plus de 400 encarts ont été publiés pour l'initiative de mise en oeuvre, 592 pour le tunnel du Gothard, contre 114 pour la spéculation sur les matières premières et seulement 24 pour l'initiative "contre la pénalisation du mariage". Concernant l'initiative de mise en oeuvre, 47% des encarts provenaient des partisans de l'initiative, et 51% de ses opposants, et 2% étaient de nature neutre, quand elles annonçaient un débat public, par exemple. Le contenu des encarts reprend les principaux arguments de la campagne, à savoir l'importance du renvoi effectif des étrangers, statistiques à l'appui, ainsi que l'ordre et la sécurité pour les partisans et le caractère de violation des droits de l'Homme pour les opposants. De plus, de nombreuses personnalités se sont prononcées en leur nom propre contre l'initiative.

### **Votation populaire du 28 février 2016**

Participation: 63.1%

Oui: 1 375 057 (41.1%) / cantons 3 3/2

Non: 1 966 989 (58.9%) / cantons 17 3/2

Mots d'ordre

- oui: UDC

- non: PS, Les Verts, PLR, PDC, succèsuisse, économiesuisse, Industrie- und Handelskammer Zentralschweiz, Operation Libero, gouvernements des cantons de Zurich, Soleure, Bâle-Ville, Argovie et Berne<sup>10</sup>

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 19.05.2016  
SOPHIE GUIGNARD

**L'Initiative populaire pour le renvoi des criminels de sexe masculin a échoué en mai 2016 au stade de la récolte de signatures.** Lancée par un comité intitulé "Männer raus!" (les hommes dehors!), l'initiative offrait un contre-pied volontaire à l'initiative pour le renvoi des criminels étrangers de l'UDC, dont le texte est repris quasiment à la lettre. Le comité veut ainsi démontrer le caractère raciste caché de l'initiative UDC qui désigne comme coupables les hommes étrangers alors que ce sont les hommes dans leur ensemble qui commettent l'immense majorité des délits en Suisse, comme le dit le texte de l'initiative Männer raus!, statistiques de l'OFS à l'appui. L'échec de la récolte de signatures n'est pas reconnu comme tel par Christian Müller, membre du comité d'initiative, qui déclare à la NZZ avoir avant tout voulu créer le débat et dénoncer le racisme, le rôle violent des hommes et les stratégies populistes de l'UDC, selon ses termes. Le comité ne bénéficiant pas des moyens nécessaires pour lancer une initiative populaire et mener une campagne, la publication du texte dans la feuille fédérale était déjà un but en soi.<sup>11</sup>

### Asylpolitik

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 14.11.2000  
MARIANNE BENTELI

Die **SVP** reichte Ende Jahr ihre **Volksinitiative „gegen Asylrechtsmissbrauch“** mit 107 438 gültigen Unterschriften ein. Das Begehren verlangt einheitliche Fürsorgeleistungen auf tiefem Niveau für alle Asylsuchenden, die Ausarbeitung einer konsequenten Drittstaatenregelung (Nichteintreten auf ein Asylgesuch, wenn eine Person über ein „sicheres“, d.h. menschenrechtlich unbedenkliches Land eingereist ist) sowie Massnahmen gegenüber Fluggesellschaften, welche ihre Kontrollaufgabe bei der Einreise ungenügend wahrnehmen. Wie Repräsentanten der SVP einräumten, würde namentlich durch die konsequente Drittstaatenregelung praktisch jedes Asylgesuch in der Schweiz verunmöglicht werden, da Einreisen auf dem Landweg nur über die als „sicher“ geltenden Nachbarländer erfolgen können.<sup>12</sup>

## Parteien, Verbände und Interessengruppen

### Parteien

#### Grosse Parteien

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 13.07.2011  
MARC BÜHLMANN

Wie die anderen grossen Parteien wollte auch die SVP den eigenen Anhang mittels verschiedener **Volksbegehren** mobilisieren. Im Stadium der Unterschriftensammlung waren die Familieninitiative, mit der eine steuerliche Gleichbehandlung der Fremd- und Eigenbetreuung von Kindern gefordert wird und die Initiative für eine Volkswahl des Bundesrates. Beide Begehren wurden noch vor den Wahlen eingereicht. Im Juli des Berichtsjahres lancierte die SVP zudem eine weitere Initiative, mit der sie ihre Themenführerschaft in der Migrationspolitik bekräftigte. Mit der Initiative „gegen Masseneinwanderung“, mit der in der Folge in zahlreichen Inseraten Werbung für die Partei gemacht wurde, will die Partei die Zuwanderung in die Schweiz gezielter steuern. Die Initiative greift damit auch das Personenfreizügigkeitsabkommen mit der EU an.<sup>13</sup>

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 22.03.2012  
MARC BÜHLMANN

Im Februar – also gut ein halbes Jahr nach Sammelbeginn – reichte die SVP ihre **Initiative „Gegen Masseneinwanderung“** ein. Das Begehren will Einwanderungskontingente wieder einführen und nimmt dabei die Kündigung der Personenfreizügigkeit in Kauf. Offiziell wurden der Bundeskanzlei 135'557 gültige Unterschriften übergeben.<sup>14</sup>

1) BBl, 2012, S. 7371 ff.; BBl, 2012, S. 7371 ff.; BaZ, 18.4.12.

2) Presse vom 19.3. und 2.7.07; BBl, 2007, S. 4969 ff.

3) BBl, 2008, S. 1927 f.; Presse vom 16.2.08.; Presse vom 16.10.08.

4) Presse vom 5.10.10.

5) BBl, 2010, S. 5697 f.; Presse vom 29.11.10; TA, 30.11.10 (Reaktionen aus dem Ausland).

6) AB SR, 2011, S. 189 f.; AB NR, 2011, S. 833; AZ, 29.6.11; NZZ, 9.7. und 24.9.11

7) FF, 2012, p. 3611ss.; 2013, p. 279ss.; LT, 15.2. et 5.7.12.

8) 24H, 11.01.2014; BZ, 03.03.14; BZ, 11.01.2014; Bernhard/Bühlmann/Gerber/Schubiger; LT, 21.09.213; Lib, 03.03.14; NZZ,

21.09.2013; QJ, 03.03.14; Sciarini/Nai /Tresch; TG, 11.01.2014

9) BO CE, 2014, p.1259 ss.; BO CN 2014, p.525 ss.; FF 2013, p.8493 s.

10) Sciarini, Feddersen, Lanz (2016), Analyse VOX de la votation du 28 février 2016; BaZ, TG, 21.12.15; 24H, 4.1.16; TA, 5.1.16; LT,

TA, TG, 12.1.16; TG, 23.1.16; AZ, 25.1.16; SO, 31.1.16; Lib, 8.2., 9.2.16; NF, 13.2.16

11) NZZ, 18.11.14

12) BBl, 2000, S. 6233 f.; Presse vom 14.11.00. Siehe SPJ 1999, S. 291 f., NZZ, 10.7.00; NLZ, 22.7.00.

13) 24h, 11.1.11; SGT, 20.4.11 (Volkswahl); Presse vom 24.5., 30.5. und 26.7.11 (Lancierung und Beginn Unterschriftensammlung Masseneinwanderung); Presse vom 8.7.11 (Einreichung Volkswahl); Presse vom 13.7.11 (Einreichung Familieninitiative); BBl, 2011, S. 6671 (Familieninitiative); BBl, 2011, S. 6585 (Volkswahl des Bundesrates); BBl, 2011, S. 6269 (Masseneinwanderung).  
14) BBl, 2012, S. 3869 f.; Presse vom 22.3.12.